



AVIS À LA POPULATION

Sainte-Agathe-de-Lotbinière, le 19 mars 2020

Communiqué N°3 - Actions en lien avec le coronavirus (COVID-19)

Le 19 mars 2020, le conseil municipal de Sainte-Agathe-de-Lotbinière s'est réuni à huis clos en séance extraordinaire, afin de déterminer des mesures atténuantes pour ses contribuables considérant la situation actuelle.

Il a été adopté à l'unanimité de fixer à 0% le taux d'intérêt et de pénalité sur les taxes municipales imposées durant l'année 2020 et ce, jusqu'à 60 jours suivant l'expiration de la période d'état d'urgence sanitaire par le gouvernement ou de son dernier renouvellement.

Pour les citoyens qui auraient déjà remis leur chèque postdaté et qui souhaiteraient que nous ne procédions pas à l'encaissement de celui en date du 30 mars, vous êtes priés de nous contacter par téléphone au 418 599-2605 ou par courriel à info@steagathedelotbiniere.com pour prendre entente.

Veuillez prendre note qu'il ne s'agit pas d'un congé de taxes municipales pour l'année 2020, les dates d'échéances demeurent inchangées. Cette mesure se veut être un facilitant pour nos contribuables qui pourraient être dans une situation précaire durant cette période en évitant l'ajout de frais supplémentaires, si le paiement n'est pas respecté à l'échéance prévue.

Nous vous remercions de votre habituelle compréhension et nous vous invitons à continuer de suivre les recommandations formulées par les autorités publiques.

Comme le dicte notre devise « **Solidaires dans l'épreuve, ensemble dans la joie** »

Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
418 599-2605

QUESTIONS SUR LE COVID-19 ?

Nous vous invitons à contacter le
1 877 644-4545 ou consulter le
www.quebec.ca/coronavirus

Restez informé en suivant notre page Facebook "Municipalité de Sainte-Agathe" ainsi que l'onglet des avis publics sur le site internet au www.steaqathedelotbiniere.com